



Mandat du Groupe d'experts Vote électronique: passage à la mise en exploitation et dématérialisation du vote

Date: 25 août 2017

I. Introduction

Le 5 avril 2017, le Conseil fédéral a décidé de mettre fin à la phase d'essais portant sur le vote électronique, de lancer les travaux législatifs requis pour passer à la mise en exploitation de cette forme de scrutin et d'aborder la question de la dématérialisation du vote.

Un groupe d'experts, institué au nom du chancelier de la Confédération, a été chargé d'examiner les questions soulevées par ce projet. Le Conseil fédéral a pris connaissance du présent mandat lors de sa séance du 16 août 2017.

Le groupe d'experts, qui compte 13 représentants de la Confédération, des cantons et des milieux scientifiques, se réunira à cinq reprises entre août 2017 et mars 2018. On trouvera au point II une description de son mandat, au point III une liste des entités représentées ou des membres prévus.

Les conclusions du groupe d'experts serviront de base de réflexion au projet envoyé en consultation, puis au message du Conseil fédéral consacré à la révision de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) et de l'ordonnance sur les droits politiques (ODP).

II. Mandat du groupe d'experts

1.	<p>Composition du groupe d'experts:</p> <ul style="list-style-type: none">• 4 représentants des milieux scientifiques• 3 représentants de la Confédération (Chancellerie fédérale non comprise)• 5 représentants des cantons• 1 (+1*) représentant(s) des fournisseurs de systèmes de vote électronique• la coordination et le secrétariat assuré par la responsable du projet VE• En cas de besoin, des spécialistes de la Chancellerie fédérale issus des Sections des droits politiques et du droit, et du Secteur communication et stratégie.
-----------	--

<p>2.</p>	<p>Le groupe d'experts examine les questions soulevées par le passage à la mise en exploitation du vote électronique. Il élabore une esquisse d'acte normatif.</p> <p>Pour ce faire, il traite les thématiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixer les principes légaux régissant la conception du vote électronique (comme la transparence, la vérifiabilité, la certification) • Doter la dématérialisation d'une base légale explicite • Élaborer des dispositions d'exécution et des standards techniques (niveau normatif, densité normative) • Étudier l'avenir de la procédure d'autorisation • Examiner la conception de la surveillance incombant au Conseil fédéral et à la Chancellerie fédérale <p>En vue des lignes directrices et des recommandations portant sur la mise en œuvre de la dématérialisation, le groupe d'experts traite les thématiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les implications d'une dématérialisation partielle ou complète, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> ○ incidences possibles pour les électeurs (enregistrement, authentification, réception des documents) ○ effets sur le taux de participation ○ renonciation des votants à exercer leur droit de vote sous une forme conventionnelle (abandon de la complémentarité des différents modes de scrutin) ○ acceptation au niveau politique ○ information des électeurs par le Conseil fédéral ○ remplacement de la carte de légitimation par un système d'authentification sûr, tout en préservant la vérifiabilité et le secret du vote ○ risques liés aux pannes informatiques • une évaluation des coûts dans la perspective de l'élaboration de dispositions d'exécution et de standards techniques, par rapport aux économies potentielles (abandon des envois postaux et disparition des frais d'impression) <p>Autres questions juridiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> • modifications additionnelles de lois et d'ordonnances n'ayant qu'un lien indirect avec le vote électronique (comme la validité, le recomptage).
<p>3.</p>	<p>Le groupe d'experts se réunira à cinq reprises entre août 2017 et mars 2018.</p>
<p>4.</p>	<p>Le chancelier de la Confédération présidera la première réunion (dite de démarrage, «kick-off»). Les suivantes seront dirigées par la responsable de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale.</p>
<p>5.</p>	<p>À l'issue de ses travaux, le groupe d'experts présentera ses conclusions à la Chancellerie fédérale sous la forme d'une esquisse d'acte normatif et d'un rapport final.</p> <p>Ces conclusions serviront de base de réflexion au projet envoyé en consultation, puis au message du Conseil fédéral consacré à la révision de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) et de l'ordonnance sur les droits politiques (ODP).</p>
<p>6.</p>	<p>Les membres du groupe d'experts siègent ad personam. Ils ne peuvent pas se faire représenter par un suppléant.</p>
<p>7.</p>	<p>Les membres du groupe d'experts sont liés par le secret de fonction. C'est au chancelier de la Confédération qu'il incombe de communiquer sur les travaux.</p>
<p>8.</p>	<p>Les membres du groupe d'experts ne faisant pas partie de l'administration fédérale, d'une administration cantonale ou qui ne sont pas des acteurs du marché perçoivent un forfait par séance (frais y compris) sur la base d'une convention séparée. Les experts encourant des frais en raison de leur qualité de membres les assument eux-mêmes.</p>

III. Membres du groupe d'experts

a. Représentants des milieux scientifiques

Nom, prénom	Organisation
Driza Maurer Arditia	Assistante de recherche, doctorante auprès de l'Institut de droit de l'Université de Zurich / conseillère juridique
Glaser Andreas	Professeur de droit public et de droit européen auprès de l'Institut de droit de l'Université de Zurich / Directeur du Centre pour la démocratie à Aarau (ZDA)
Sciarini Pascal	Professeur de politique suisse et de politique comparée, Département de science politique et relations internationales, Université de Genève
Ultes-Nitsche Ulrich	Professeur d'informatique, Département d'informatique de l'Université de Fribourg

b. Représentants de l'administration fédérale

Nom, prénom	Organisation
Wyss Martin, suppléant du chef de l'Unité Législation II	Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice
Oppliger Rolf, responsable de la sécurité informatique de la Confédération	Unité de pilotage informatique de la Confédération
Rieder Andreas, responsable du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées	Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées

c. Représentants des cantons

Nom, prénom	Organisation
Gagnaux-Morel Danielle, Chancelière d'État	Chancellerie d'État, canton de Fribourg
Genoud Christophe, Vice-chancelier*	Chancellerie d'État, canton de Genève
Greiner Marco, responsable de la communication, Vice-chancelier et porte-parole du gouvernement	Chancellerie d'État, canton de Bâle-Ville
Langenauer Stefan, Directeur d'office	Office de statistique, Direction de la justice et de l'intérieur, canton de Zurich
van Spyk Benedikt, Secrétaire d'État adjoint	Chancellerie d'État, canton de Saint-Gall, chargé de cours en droit public fédéral, Université de Saint-Gall

d. Représentants des fournisseurs de systèmes

Nom, prénom	Organisation
Genoud Christophe, Vice-chancelier*	Chancellerie d'État, canton de Genève
Morel Denis, responsable du Vote électronique	La Poste Suisse